



### Avoir un management adapté et dynamique



#### Connaître les besoins des adhérents

L'ambition de votre coopérative réside d'abord dans la réponse aux demandes de ses adhérents. C'est la raison de l'enquête que nous menons actuellement. A mi-parcours, les 200 personnes interrogées, s'estiment satisfaites à plus de 90 %.

#### Dans ce numéro :

<i>Gestion forestière et qualité de l'eau</i>	p. 2
<i>Le rougissement du Douglas</i>	p. 2
<i>Voirie : Travaux d'entretien de la voirie communale</i>	p. 3
<i>Le marché du bois toujours favorable</i>	p. 4
<i>Les ventes groupées</i>	p. 5
<i>CFBL investit dans la construction bois</i>	p. 5
<i>Bois énergie</i>	p. 6-7
<i>La parole aux partenaires</i>	p. 8-9
<i>Écoute adhérents et</i>	p. 10
<i>Aux arbres citoyens, le bois c'est l'essentiel</i>	p. 11
<i>Forêts à vendre</i>	p. 11
<i>L'agence Plateau de Millevaches</i>	p. 12
<i>Des pins landais au douglas Limousin</i>	p. 12
<i>Recrutements, départs, naissances</i>	p. 12

Toutefois, elles indiquent accorder plus d'importance à la qualité de la prestation qu'aux prix pratiqués, et demandent plus d'informations sur l'avancement des travaux et les réceptions de bois. Ces deux derniers points ont retenu notre attention et feront l'objet de décisions de management.

#### Se comporter en producteurs et s'adapter aux demandes des clients

Il est nécessaire de produire en qualité et en quantité les bois demandés par nos clients de première où seconde transformation. C'est pourquoi, appelés à nous conduire en producteurs dans le cadre d'une démarche économique, nous avons à réagir au delà de nos propres besoins et des opportunités de marché.

A nous de rechercher avec nos clients, les solutions de valorisa-

tion de nos productions, tout en restant solidaires dans la défense de nos intérêts.

#### Être en phase avec la demande sociale

Nous ne pouvons pas non plus échapper à un réglementaire de plus en plus étoffé, ni éluder une demande sociale plus pressante. C'est pourquoi, la masse critique que nous représentons à travers le groupe des coopératives forestières est intéressante. Ce poids nous aide à être entendus en matière de développement territorial et de gestion durable. Aussi, faisant preuve d'une cohésion renforcée, nous pouvons encore accentuer notre part dans ce développement. Notamment au travers des nouveaux contrats d'objectif « Europe, État, Région, Département », en préparation.

#### Conclure par une action dynamique

L'adaptation à ces contraintes conduit le conseil d'administration de CFBL à agir avec dynamisme chaque fois qu'il juge du caractère stratégique d'une nouvelle évolution et de son intérêt majeur pour les adhérents.

C'est pourquoi, CFBL investit dans divers domaines :

- En immobilier à Autun et Ussel afin de disposer d'outils de travail adaptés et concentrer ses ressources humaines à des fins d'efficacité ;
- En recherche et développement dans le but de réduire les coûts des travaux ;
- En cartographie informatisée pour une meilleure gestion des propriétés ;
- En maîtrise de moyens de production avec la reprise de la société MECAFOR ;
- En outils de logistique (pour le transport et le bois énergie) avec les plates-formes d'Autun et d'Ussel ;
- En outils de valorisation à travers les places de tri et de valorisation d'Autun et de Salon la Tour ;
- En établissant des partenariats dans la transformation à travers la création d'une scierie à Autun.

Le Président,  
Élie de COSNAC

## Gestion forestière et qualité de l'eau

**L**e projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été adopté par l'Assemblée Nationale et le Sénat et la loi promulguée le 30 décembre 2006.

Elle crée les conditions pour atteindre l'objectif à échéance 2015, de bon état écologique des eaux fixé par la Directive européenne et donne un cadre à l'intervention des Agences de l'Eau. Cette loi a bien entendu des conséquences non négligeables sur la gestion et l'exploitation forestière :

1°. La mise en place ou la mise en conformité de tous les périmètres de captage va s'accélérer et les conditions d'exécution des travaux de sylviculture et d'exploitation forestière vont être un peu plus encadrées. La gestion forestière devra prendre en compte cette problématique dans la sylviculture, aussi bien à l'intérieur de ces périmètres que dans des zones plus vastes, favorables aux réseaux hydriques (ex : le plateau de Millevaches).

2°. Plus généralement toute l'activité des travaux sylvicoles et d'exploitation, devra être pensée et organisée en fonction de l'eau que ce soit dans les périmètres de captages, ou dans les talwegs alimentant des ruisseaux. Dans ce dernier cas, plus question de traverser sans une démarche réglementaire et avoir installé des moyens de franchissement appropriés.



3°. A très court terme, la loi aura des conséquences sur l'économie des entreprises puisqu'elle prévoit l'usage d'engins utilisant des huiles biodégradables ; d'abord dans les milieux humides dès 2008, avant une généralisation probablement inévitable à l'ensemble des milieux dans les années qui viennent.

Bien que déjà active dans ce domaine depuis plusieurs années, avec la mise en place de procédures concernant la gestion de l'eau sur les chantiers, des investissements en nouveaux matériels fonctionnant à l'huile hydraulique bio, la coopérative prévoit des formations spécifiques pour son personnel et œuvre à travers d'autres structures (notamment les GDF) à organiser des formations pour ses adhérents.

bernard.palluet@cfbl.fr

## Le rougissement du Douglas



### Le constat

**C**e début de printemps, les peuplements de douglas ont été touchés par un nouveau rougissement (jusqu'à 30 % dans certains cas). Ce phénomène se rencontre dans des reboisements ou même des régénérations de 3 à 10 ans (mais parfois plus âgées).

### La cause

Ces rougissements sont causés par une forte et longue insolation en période hivernale, alors que les douglas sont en repos végétatif. En effet, nous avons pu observer cet hiver, des journées particulièrement ensoleillées et surtout sans brouillard. Or on sait que le douglas ré-

agit à la lumière en transpirant abondamment sans pouvoir compenser son déficit hydrique interne à cette époque de l'année.

Il arrive que, si les bourgeons ont été épargnés, le feuillage réapparaisse au niveau de l'élongation des nouvelles pousses : mais ce n'est pas systématique et il peut y avoir une mortalité importante.

### Existe-t-il des remèdes ?

Peut-être un, notamment dans la méthode de dégagement ? Ainsi, passé 3 à 4 ans, il est plus prudent de dégager les plants dans un rayon de 0,75 à 1 mètre, en gardant une ambiance forestière. Évidemment, cela de façon à ce que les flèches des douglas dominent. Ainsi, il reste constamment une certaine protection latérale ainsi que de l'humidité. Autant d'éléments vitaux pour ces jeunes plants en cas de forte insolation.

Robert NANOT  
Technicien du CRPF Limousin  
Correspondant DSF

## Voirie : Travaux d'entretien de la voirie communale

**C**omme indiqué sur le dernier CFBL Info, voici la suite de la réflexion engagée sur les problèmes de voirie. Voyez ci-dessous la contribution de Monsieur Alain AUGER, Chef d'Agence de la DDE, délégué auprès du Conseil Général de la Corrèze sur le coût de l'entretien de la voirie communale.

Les communes et, depuis peu de temps, les communautés de communes gèrent un patrimoine routier (voies communales et chemins ruraux) qui pèse lourdement sur les budgets de ces collectivités.

Ces voiries, notamment en milieu rural, sont caractérisées par une largeur moyenne de 3,50 m et un manque de structure de chaussée. Si les voies peuvent supporter sans désordre majeur les trafics habituels, c'est-à-dire essentiellement des véhicules légers et de rares poids lourds ou tracteurs agricoles, il en est tout autrement lors d'une utilisation régulière, même sur une courte période, par des engins lourds ou agressifs pour les routes. Il est peut-être utile de rappeler que l'impact du passage d'un poids lourd, aux conditions de charge définies par le code de la route, est équivalent à celui d'1 million de véhicules légers et que tout dommage créant une entrée des eaux de ruissellement dans le corps de chaussée (arrachage ou fissuration du revêtement, rupture de canalisation ou bouchage de caniveau...) peut entraîner la ruine de la voie à très court terme.



La collectivité gestionnaire de la voirie a en charge un entretien courant que l'on peut évaluer en moyenne à 1.000 € HT/km/an. Il s'agit de prestations portant sur le renouvellement périodique de l'enduit superficiel (l'étanchéité de la chaussée), les réparations courantes (bouchage de nids de poule isolés), le curage des fossés et le nettoyage et petit entretien des ouvrages hydrauliques (aqueducs, ponceaux...).

Pour apprécier la charge globale d'entretien de ce patrimoine, il faudrait compléter par les coûts de fauchage,

de débroussaillage, de déneigement, de signalisation...

Ces derniers sont certes systématiques, quel que soit l'état de la chaussée, mais ils peuvent varier fortement si les accotements et fossés sont encombrés par des résidus de coupe, si les panneaux sont régulièrement endommagés...

Dans le cas d'utilisation non adaptée au type de voie, générant des désordres localisés ou généralisés, voyez ci-dessous quelques éléments de chiffrage des travaux à entreprendre selon le type et l'importance de la dégradation. Il s'agit nécessairement de coûts moyens, à adapter selon le lieu, divers types de dégradations pouvant exister simultanément, sans pour autant se cumuler en coûts.

Enfin, des désordres ponctuels (parapet de pont emporté, murs bord de route endommagés, etc...) ne peuvent être estimés qu'au cas par cas.

Alain AUGER  
alain.auge@equipement.gouv.fr

Ces éléments doivent nous interpeller et nous inciter à réduire à son strict minimum l'utilisation de la voirie en la réservant aux camions uniquement pour le transport. C'est pourquoi, il est devenu impératif de réfléchir individuellement ou en groupe (selon la structure de sa propriété) à l'équipement des zones forestières en aires de stationnement et de dépôt qui sortent les engins forestiers et les camions des routes pour les opérations de débardage et chargement.

bernard.palluet@cfbl.fr

Type de dégradation	Travaux	Coût moyen Hors TVA
Accotement, fossés et ouvrages hydrauliques détruits	Busages, réfection de fossés et d'aqueducs, drainage longitudinal, reconstitution de l'accotement	30.000 €/km
Chaussée endommagée, affaissements localisés, enduit superficiel fissuré	Renforcement localisé de la structure, réfection de l'enduit superficiel	50.000 €/km
Chaussée fortement endommagée, ornières légères, enduit détruit	Renforcement généralisé de la structure (20 cm) réfection de l'enduit, drainage longitudinal	80.000 €/km
Chaussée totalement détruite, ornières profondes, accotements et fossés endommagés	Reconstruction de la chaussée et de ses dépendances (fossés, accotements, aqueducs)	120.000 €/km

## Le marché du bois toujours favorable

### Approche par essence

**LE CHENE** (73 % des volumes feuillus récoltés en Bourgogne). Sa demande est très soutenue et les quelques ventes de ce printemps ont confirmé l'augmentation de 15 à 20 % de l'automne dernier. Les ventes de l'automne devraient encore être très favorables.

**LE HETRE** n'a toujours pas retrouvé ses cours d'antan.

**LE PEUPLIER** est légèrement en hausse. La perte de qualité liée à un âge trop avancé (+ de 20 ans) doit inciter à une mise en marché.

**LE DOUGLAS** (64 % des volumes résineux récoltés) est l'essence résineuse emblématique. La demande est très importante avec des prix satisfaisants, notamment pour les bois dits moyens (1,5 à 2 m<sup>3</sup>). Le marché des très gros bois (+ 3 m<sup>3</sup>) ne progresse pratiquement plus.

**LE SAPIN EPICEA** connaît un marché avec une bonne demande et des prix stables.

**LES PINS** font partie de l'embellie générale. C'est une bonne opportunité pour commercialiser.

### Approche par produit

**BOIS D'ŒUVRE** : Dans cette catégorie, toutes les essences sont très demandées avec des prix très satisfaisants.

**BOIS D'EMBALLAGE** : Grosse demande également sur la palette et la caisserie. Cela permet de bien valoriser les coupes de petits bois.

**BOIS D'INDUSTRIE** : Les usines de panneaux ont encore besoin de matière et les prix ont augmenté. Par contre, certaines papeteries commencent à freiner leurs achats.

**BOIS ENERGIE** : Après une période de hausse, la clémence de ce dernier hiver a fortement limité la consommation et entraîné des stocks importants ainsi qu'un tassement des prix. Le marché de la plaquette forestière pour les chaudières automatisées souffre de la concurrence des produits connexes (déchets de scieries).

richard.lacheze@cfbl.fr

## BREVES

### Taxes Russes sur les bois Russes !

La Russie aurait décidé de nouvelles taxes très élevées, à l'exportation de bois rond, afin de stopper l'hémorragie de ses propres bois vers l'étranger. En effet, aujourd'hui ce pays assure 40 % de l'offre mondiale de bois non transformé des résineux. Or, les Russes viennent de prendre conscience de la perte de valeur ajoutée que cela représente et ont décidé de corriger cette lacune.

L'impact à court terme sera probablement bénéfique pour les producteurs de bois Européens. Qu'advient-il quand cette production transformée sur place sera commercialisée en sciages ?

### L'impact de l'ouragan Kyrill

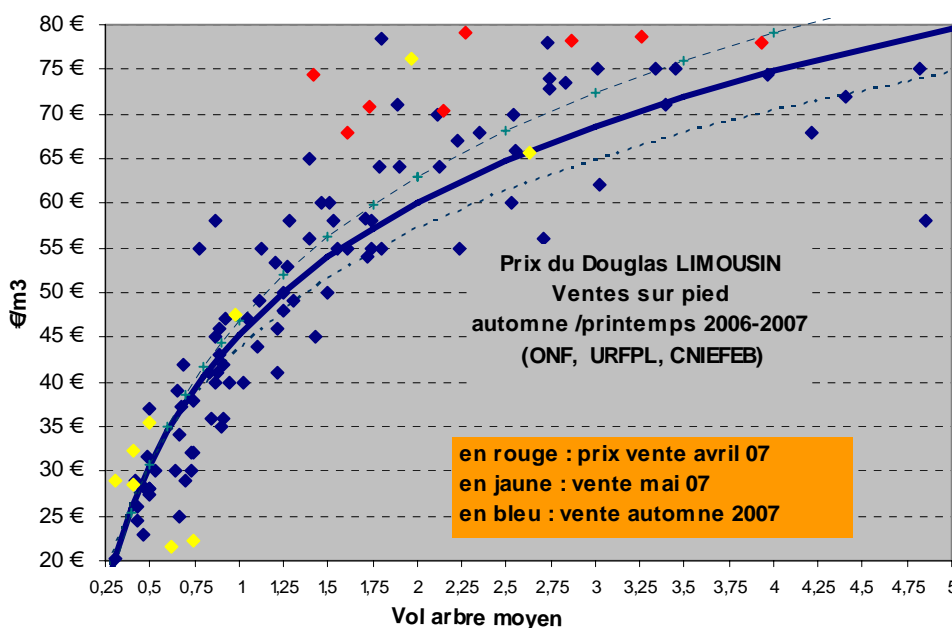
En renversant 54 millions de m<sup>3</sup> dans les forêts d'Europe en janvier dernier, l'ouragan Kyrill est venu déstabiliser l'embellie magnifique qui s'était développée dans l'Est et qui avait étendu ses effets jusque dans le Massif Central.

Ce sont les résineux blancs destinés à la papeterie ainsi que les plaquettes qui sont les plus touchés. Il est à craindre que cette baisse affecte également les bois de sciage blancs.

### Certification forestière et performance financière

Une étude finlandaise a montré que si la certification de gestion durable n'a pas permis aux entreprises de ce pays d'augmenter leurs prix, elles ont plutôt tenté à travers cette démarche, de gagner dans les domaines de la satisfaction et de la conservation de leur clientèle, et d'acquiescer une réputation positive.

Graphique établi par A Malo (École Forestière de Meymac)



## Les ventes groupées

Les ventes par appel d'offres restent un moyen de mise en marché attractif, tout particulièrement en période de marché favorable comme c'est le cas actuellement. Cette mutualisation permet une large publicité de la vente et attire de nombreux acheteurs.

Toutefois il existe quelques conditions pour que la valorisation soit optimale.

- ◆ Le volume : à partir d'une quantité égale à 500 m<sup>3</sup> en résineux, ou 100 m<sup>3</sup> en feuillus ;
- ◆ L'homogénéité : une seule essence, une seule qualité ;
- ◆ Une exploitation facile : coupe rase et distance de débardage inférieure à 400 mètres, dépôt aménagé ;
- ◆ Des bois plutôt de qualité : exclure les petits bois, et les essences secondaires.

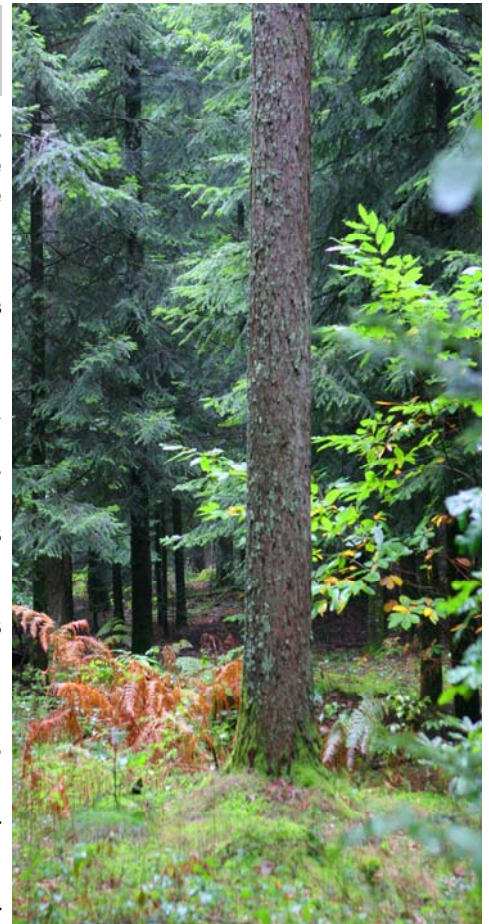
Dans ces conditions, nous ne pouvons que vous inciter à préparer des lots pour ce type de vente.

Au total, CFBL organise ou participe à trois ventes groupées auxquelles vous pouvez vous rattacher :

- ◆ Nevers pour la vente de feuillus Bourguignons le **24 octobre**
- ◆ Saulieu pour celle des résineux de cette même région le **14 novembre**
- ◆ Ussel pour l'ensemble des essences à la vente de l'Union Régionale des Syndicats du Limousin le **30 novembre** à Peyrat le Château.

Nos techniciens sont à votre disposition pour visiter les lots que vous souhaitez commercialiser et vous conseiller.

richard.lacheze@cfbl.fr



## CFBL investit dans la construction bois

La construction des nouveaux bâtiments d'AUTUN et d'USSEL donne naturellement la part belle au bois. C'est l'occasion de valoriser à la fois les productions des adhérents de la coopérative et les fabrications de ses clients.

Dans les deux cas, la technique utilisée est celle de l'ossature bois et du « lamellé collé » utilisant largement les

essences de nos forêts, notamment le douglas. Le chêne quant à lui n'a pas été oublié pour la fabrication des fenêtres et des parquets. A AUTUN, la construction du bâtiment a consommé 33,6 m<sup>3</sup> dans l'ossature, les bardages et la charpente ainsi que 7,4 m<sup>3</sup> (essentiellement en chêne) dans les huisseries.

Par ailleurs, sur les deux sites, c'est la plaquette forestière qui a été choisie comme combustible pour le chauffage.

A AUTUN, les bureaux ont été inaugurés le 22 mars. Le personnel est en place et les adhérents sont les bienvenus pour nous rencontrer.

A USSEL, la construction avance vite (encore un des avantages de la construction bois) et le déménagement devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Dans ces derniers bâtiments, la prévision de consommation de bois dans la construction est d'environ 80 m<sup>3</sup>.

bernard.palluet@cfbl.fr

## A CFBL, le bois a de l'énergie !

Depuis maintenant plus d'un an, CFBL s'est lancée dans la nouvelle ère du Bois Énergie. Des essais expérimentaux menés en 2006 ont permis d'identifier les gisements potentiels en Limousin et en Bourgogne ainsi que les techniques de déchetage du bois en plaquettes forestières les plus adaptées aux types de peuplements et aux régions.

Aujourd'hui, la coopérative sait donc produire de la plaquette forestière et la commercialise à partir de ses trois plateformes logistiques (Ussel, Salon la Tour et Autun).



### Quel avantage pour le propriétaire ?

Il est double. En effet, non seulement, la récolte des résidus en forêt tels que les cimes d'arbres, les tiges mal conformées ou de diamètres trop faibles permet une valorisation intéressante de ces bois traditionnellement laissés sur coupe ;

la production de plaquettes forestières permet également un nettoyage de la forêt et la mise en place d'une sylviculture dynamique, multifonctionnelle et raisonnée.

La fabrication des plaquettes forestières contribue ainsi à améliorer la qualité des peuplements, tout en accentuant la gestion durable des forêts des adhérents.



En plus, aucun risque de détruire la forêt car la ressource est très importante. Prenons l'exemple du Limousin qui, selon une étude du CRPF, dispose de plus de 700.000 m<sup>3</sup>/an de bois disponible pour le Bois Énergie.

### Quel avantage pour le consommateur ?

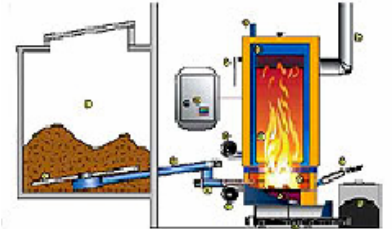
Lui aussi est double. Tout d'abord écologique : étant une énergie renouvelable, le bois se distingue aussi par sa combustion à bilan neutre en CO<sub>2</sub>. En effet, le CO<sub>2</sub> émis lors de la combustion des plaquettes forestières étant aussitôt réassimilé par les arbres sur pied, le Bois Énergie n'engendre pas d'augmentation de l'effet de serre et participe ainsi à la protection de l'environnement.

La plaquette forestière présente également l'avantage d'être économique pour le consommateur car pour une production énergétique équivalente à celle d'un autre combustible fossile comme le fuel, elle est deux fois moins chère. De plus, grâce aux diverses subventions (Ademe, Région...), le retour sur investissement d'une installation d'une chaudière bois est relativement rapide.

### Quelle utilisation du Bois Énergie ?

Que ce soit pour la plaquette forestière ou le granulé de bois (également distribué par CFBL), le fonctionnement de la chaudière est similaire. Il s'agit d'une alimentation automatique à l'aide d'une vis sans fin qui achemine le combustible depuis un silo de stockage jusqu'au foyer de combustion de la chaudière.

Le système de chauffage est régulé par un thermostat et l'énergie ainsi produite peut être utilisée pour alimenter un chauffage central, un plancher chauffant, un ballon d'eau chaude...



Afin de pouvoir fournir toutes les puissances de chaudières et tous les types d'installations, la coopérative propose trois produits différents :

- ♦ la plaquette forestière « domestique », à destination des chaudières de petite puissance chez les particuliers et les petites collectivités,
- ♦ la plaquette forestière « industrielle » pour les chaudières de plus grosse puissance alimentant par exemple des réseaux de chaleur,
- ♦ le granulé de bois ou pellet, fabriqué à partir de sciure et utilisé soit dans les chaudières de petite puissance (livraison en vrac), soit dans les poêles spécifiques à granulés (sacs de 15 kg).

*Pour chacun de ces produits, la granulométrie et l'hygrométrie, les deux éléments essentiels à l'obtention d'un rendement énergétique optimum sont parfaitement maîtrisés et régulièrement contrôlés.*



Aussi, si vous êtes équipé d'une chaudière à alimentation automatique, d'un poêle à granulés, ou si vous souhaitez en installer, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous conseiller et vous approvisionner !



laure.fressard@cfbl.fr  
Chargée de mission Bois Énergie

### A venir :

Une démonstration ouverte à tous de déchetage de plaquettes en forêt sera prochainement organisée en Limousin.

Consultez régulièrement notre site Internet [www.cfbl.fr](http://www.cfbl.fr), rubrique *Actualités* pour connaître les dates exactes et les informations relatives aux prochaines manifestations.

## Stabiliser la filière à travers le bois énergie



L'augmentation des prix du pétrole a provoqué une augmentation de la demande du bois de chauffage en bûches. Cette dernière dépasse aujourd'hui largement la disponibilité, provoquant à la fois une pénurie de matière et une hausse des prix sur pied. Tant mieux pour les producteurs qui en avaient bien besoin et ne s'en plaindront pas !

Cette tension, qui s'étend aussi sur les marchés des pâtes et des panneaux en poussant les cours vers le haut, possède cependant un revers à ne pas négliger. En effet, en plaçant momentanément les industries en délicatesse avec leurs approvisionnements, on devine les risques encourus et il convient de veiller à ne pas déstabiliser l'économie en place.

Le bois bûche n'est évidemment pas le seul responsable et les connexes de scierie y participent pour une bonne part. C'est pourquoi, en poursuivant l'analyse, on constate que la situation pourrait retrouver un certain équilibre si l'on se donnait les moyens de mobiliser les 700.000 m<sup>3</sup> de bois disponibles non ciblés par les marchés actuels et créer une filière bois énergie à destination des réseaux de chaleur ou de fabrication d'électricité.

Certes, le combustible fabriqué restera plus cher que les connexes, mais vaut-il mieux d'un côté, continuer à brûler du fuel dans les chaudières ou de l'autre à détruire des emplois de bûcherons qui ne gagnent plus leur vie ?

Sans rentrer dans un débat qui reste entier mais du ressort des décideurs en ce qui concerne le rendement et l'impact écologique des centrales, l'augmentation de la production par la fabrication de plaquettes pour le bois énergie résoudrait une triple problématique :

- ♦ Celle des industriels en place qui retrouveraient un approvisionnement normal
- ♦ Celle des chaufferies, des réseaux ou des centrales qui trouveraient l'approvisionnement que chacun appelle de ses vœux.
- ♦ Celle des forestiers privés qui disposeraient de techniques supplémentaires en mesure d'améliorer leurs revenus à travers la baisse des coûts des dépressages ou de la reconstitution.

bernard.palluet@cfbl.fr

## BREVES

### Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

Par arrêt en date du 10 janvier 2007, le Conseil d'État a validé la circulaire du 6 septembre 2005 qui rappelait la loi de 1991 indiquant **que les véhicules à moteur « ne doivent circuler que sur les seules voies ouvertes à la circulation publique »**.

Une telle voie est définie comme étant praticable par un véhicule de tourisme non adapté spécialement au tout terrain.

En conséquence, la pratique du tout terrain ou l'utilisation des pistes privées par des tiers non autorisés est interdite.

### Défi travaux

Rappelons que le champ des dépenses donnant droit à une réduction d'impôt recouvre maintenant les investissements et les travaux forestiers.

La réduction d'impôt est égale à 25 % du montant des dépenses payées, dans la limite de 1.250 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et de 2.500 pour un couple (marié ou pacsé) ainsi que pour les droits détenus dans un GF.

Pour cela il faut une unité de gestion de 10 ha d'un seul tenant ainsi qu'un document de gestion durable.

## L'échinococcose alvéolaire dite maladie du renard

Il s'agit d'une maladie grave qui reste longtemps cachée. Cette maladie semble progresser avec une dizaine de nouveaux cas par an en France.

Transmise par les œufs microscopiques d'un ver présent dans les déjections ou le pelage du renard (voire d'autres carnivores comme les chiens et les chats), celle-ci atteint le foie.

En principe, l'homme est peu réceptif mais sa contamination peut se faire au contact des animaux domestiques porteurs ou en consommant des plantes infestées, voire en manipulant la terre.

Quinze années peuvent s'écouler entre la contamination et les premiers symptômes (Douleurs abdominales,

jaunisse...). Or, comme il est impossible de détruire le parasite, le traitement est difficile et doit se faire à vie.

Il s'agit donc d'une maladie grave dont il faut se protéger par quelques règles préventives :

- ♦ Se laver les mains après avoir touché la terre ou caressé un animal
- ♦ Laver systématiquement les fruits, plantes et champignons avant de les consommer.
- ♦ Éviter de laisser divaguer chiens et chats et les vermifuger deux fois par an sous contrôle vétérinaire.

Savoir que la cuisson détruit les œufs d'échinocoque.

Communication du CHSCT

## La certification PEFC en Bourgogne

Le chemin parcouru à ce jour par PEFC depuis la certification d'ABCF en décembre 2001 (première région française) est éloquent !

- ♦ Le marché des bois certifiés n'a cessé de croître dans toutes les catégories,
- ♦ les grands distributeurs tels Leroy Merlin, Auchan, Castorama, Lapeyre etc. demandent des garanties de provenance *certifiées gestion durable* aux fabricants de mobilier de jardin, de charbon de bois, de produits divers en bois ...
- ♦ le Gouvernement s'est engagé, pour tous les achats de produits à base de bois (dont le papier) par ses administrations, à n'utiliser à terme que des *produits certifiés*,
- ♦ les papetiers réclament sans cesse *plus de bois certifiés* pour répondre à la demande,
- ♦ la construction-bois, le mobilier, la tonnellerie et bien d'autres secteurs ne sont pas en reste pour faire de la certification *un atout supplémentaire pour leur clientèle*.

Depuis lors, en Bourgogne, 1.300 propriétaires forestiers (910 privés pour 141.500 ha et 390 publics) se sont engagés dans la certification PEFC. Parmi ceux-ci, 411 adhérents déclarés de CFBL pour 19.161 ha (chiffres de décembre 2006).

La totalité de ces propriétaires certifiés représentant plus du tiers de la forêt bourguignonne. On compte aussi 49 entre-

prises du bois certifiées : exploitants forestiers, scieurs, entreprises de déroulage, tonnellerie, fabricants de parquets, de panneaux, de meubles...

2006 a aussi été l'année du renouvellement du référentiel bourguignon et les entreprises de travaux forestiers ont maintenu leur engagement d'excellence dans la charte « Quali-TF » (charte de qualité des travaux forestiers en Bourgogne).

Dans un contexte où le cours de la plupart des catégories des bois est en très nette progression, les bois exploités dans le cadre d'une filière certifiée bénéficieront d'un double avantage : accéder aux marchés mondiaux les plus porteurs, et bénéficier des services d'entreprises engagées dans la qualité.

ABCF - Christelle ROUSSELET  
C/o Aprovalbois - BP 1602 - 21035 DIJON  
Tél-fax : 03 80 66 66 54  
Courriel : [abcforet@wanadoo.fr](mailto:abcforet@wanadoo.fr)

### La part remarquable des adhérents de CFBL dans la dynamique de certification Bourgogne !

« Sur les 227 nouveaux propriétaires forestiers (26 communes et 201 privés) qui ont adhéré à ABCF en 2006, **68 % sont adhérents de CFBL** ».

## NATURA 2000 : ce qui ne va pas

Il faut regretter l'absence de pouvoir et d'influence de la Propriété Privée, qu'elle soit agricole ou forestière, face à l'Administration, aux Politiques, ou même à l'Opinion Publique. Cela se traduit par une sorte de « vide » qui est particulièrement sensible dans les dossiers de l'environnement et donc de Natura 2000.

C'est ainsi qu'en Saône et Loire, l'Administration (la Préfecture) vient d'exclure l'ensemble des Représentants de la Ruralité « Groupe des Neufs » : Association des Maires Ruraux, Chambre d'Agriculture, Fédérations départementales de la Chasse et de la Pêche, Propriété Rurale, F.D.S.E.A., Jeunes Agriculteurs, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), et les Forestiers Privés du Comité Départemental Natura 2000. Seule, la Chambre d'Agriculture, établissement consulaire, conserve un siège et un « strapontin » est attribué au CRPF, établissement public.

L'augmentation des surfaces est considérable : d'environ 3 % à la fin des années 90, le réseau Natura 2000, fin 2006, atteignait 10,2 % de la surface forestière. Vient d'être transmis à la Commission Européenne, début mars, et contre l'avis de la majorité des Conseils Municipaux, de nouveaux sites de 44.000 ha en Saône et Loire, de 100.000 dans la Nièvre et 40.000 en Côte d'Or pour le crapaud à ventre jaune et des sites « grottes à Chauve souris ». Pour la Côte d'Or, les zones Natura 2000 représentent, en forêt, 30,5 % du territoire.

Perfidement, et par couches successives, les documents d'objectifs deviennent de plus en plus contraignants : les niveaux d'exigences augmentent lors de la confection de nouveaux « Cahiers d'Objectifs » par rapport aux précédents ; les Chartes Natura 2000 imposent des contraintes fortes : ne plus exploiter certaines zones, ne pas planter des friches, revenir à des essences caractéristiques de l'habitat, ce qui est absurde dans le cas où il faut tenir compte du réchauffement climatique, et donc prévoir des essences plus méridionales.

Mais c'est le coût de fonctionnement des sites qu'il est maintenant possible de chiffrer : en Saône et Loire, ce sont 7 sites sur 16 qui sont dotés d'un « document d'objectifs » et d'un budget de 5.998.000 € (sur 6 ans) pour 12.882 hectares, soit une moyenne de 78 € par hectare et par an !

Il semble qu'en Bourgogne, les Techniciens de la Direction Régionale de l'Environnement aient, pour certains sites Natura 2000, comme objectifs de recréer artificiellement sur des territoires qui leur paraissent propices, une nouvelle faune ou flore qui n'existe que dans leur imaginaire, en éradiquant des espèces ou des plantes estimées « parasites », tels que les peupliers en Val de Saône.

Roland de VAUCELLES  
Président du Syndicat 71

## Le syndicalisme forestier

Le syndicalisme forestier et le système coopératif ont partie liée, l'un pour défendre l'intérêt du propriétaire vis-à-vis du pouvoir public, l'autre pour mettre à sa disposition les outils de gestion, d'entretien et de commercialisation des produits de sa forêt.

Un troisième volet s'ajoute à cette organisation, celui de la formation sylvicole. C'est le rôle dévolu au CRPF qui l'effectue par le biais des GDF et Associations de propriétaires ou dans le cadre du FOGEFOR.

Ces trois organismes de la Forêt Privée ne sont animés que par des propriétaires forestiers, volontaires et bénévoles. Ce sont souvent les mêmes, qui entretiennent entre eux des relations suivies pour harmoniser leurs actions respectives, et la grande force du syndicalisme forestier est de n'avoir qu'une seule voix.

De son côté, le Syndicat des Forestiers privés de la Corrèze se félicite d'avoir franchi cette année le cap des 1.000 adhérents pour une superficie de plus de 32.000 hectares. Cette mobilisation des forestiers est à la mesure des challenges auxquels la forêt française est confrontée. En effet, la forêt est rattachée au Ministère de l'Agriculture mais trois ou quatre ministères ont un œil dessus par le biais de l'écologie, l'environnement, le tourisme, la chasse, la pêche, l'eau et l'air, l'industrie, les transports... sans oublier les finances ! Chacun y va de son petit article de loi, ajoutant une contrainte à une entrave, une commission à un projet.

Aussi, le rôle du syndicalisme est-il de représenter la profession de « forestier privé » auprès des pouvoirs publics pour veiller au respect de la propriété privée et

de la liberté d'entreprendre. Certes, il est normal que l'Administration émette des normes, mais il est de la vigilance du syndicat professionnel de veiller à ce que ces normes restent raisonnables et ne mettent pas en péril la gestion durable de la forêt et sa capacité économique.

Pour cela, le syndicalisme forestier s'est organisé pour être présent là où cela s'avère nécessaire : à travers la Fédération Nationale ; les Unions Régionales (niveau opérationnel devenu le plus important en matière forestière) et les syndicats départementaux, représentés dans une bonne dizaine d'instances.

Ainsi votre syndicat vous représente : Au conseil régional de la forêt et des produits forestiers, à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, à la chambre d'agriculture, à la commission départementale d'aménagement foncier, à la commission des sites classés, au comité départemental Natura 2000 ainsi qu'à la commission sport nature... et d'autres que j'oublie...

Le rôle du syndicalisme n'est pas seulement défensif, il est aussi force de propositions qui se sont concrétisées sur le terrain : Organisation de ventes groupées régionales, normes PEFC, CVO, CETEF.

Toutes actions qui renforcent l'activité de la Forêt Privée, la font mieux connaître et favorisent la promotion de ses produits...

Marc d'USSEL  
Président du Syndicat des  
Propriétaires Forestiers de la Corrèze



La **journée forestière** de l'Union Régionale de la Forêt Privée Limousine se déroulera cette année en Creuse le **3 août**.

Nous visiterons la propriété forestière du **GROUPEMENT FORESTIER DE LANGLADURE**

(Gérant : M. Georges LESTRADE), située sur la commune de **SAINT-PIERRE-BELLEVUE** et celle de l'**INDIVISION VAQUIER** (Gérant : M. Louis VAQUIER), située sur la commune de **FAUX-MAZURAS**.

Cette journée, à laquelle seront associés, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, et les responsables des collectivités territoriales, mettra en valeur, toutes les actions de la Forêt Privée Limousine, dans le cadre du Schéma de Développement de la Filière Bois en Limousin.

En effet, le secteur de Bourgneuf-Royère de Vassivière est d'ores et déjà inscrit dans le cadre d'une étude de **Plan de Développement de Massif (PDM)** qui permettra de mobiliser tous les acteurs de la filière.

## 3 août 2007 : journée de l'Union Régionale du Limousin

Lors de cette journée, les **thèmes** suivants seront abordés et si possible illustrés sur le terrain :

- ♦ **Mobilisation de la ressource** : aménagement de voiries et de places de dépôt, regroupement des propriétaires et travaux d'amélioration, valorisation des produits.
- ♦ **Pérennité du massif** : techniques de reconstitution des peuplements après coupes rases (ou tempête).
- ♦ **Prise en compte de la multifonctionnalité** : site des Roches de Mazuras.

Nous espérons que vous répondrez nombreux à cette importante manifestation

### Université d'été de BOURGOGNE

La traditionnelle université d'été de la Forêt Bourguignonne aura lieu le **27 août 2007** à SAINT BRISSON (Nièvre) dans la Maison du Parc Naturel Régional du Morvan sur le thème : « Compétitivité de la filière et mobilisation des bois »

Inscription auprès de ABCF  
Tél./fax : 03 80 66 66 54 - abcforet@wanadoo.fr

## Satisfaire les clients profite à toute la filière

Il est nécessaire, pour assurer des livraisons conformes aux demandes clients, de connaître les problèmes de fabrication auxquels ils sont confrontés et découvrir pourquoi un produit n'est pas seulement défini par sa longueur et son diamètre.

C'est la raison pour laquelle une visite de la scierie « FARGES SAS » à Égletons (19) a été organisée pour les techniciens et pour les partenaires sous traitants concernés par l'approvisionnement de ce site.

La visite complète de la scierie a mis en évidence deux types de conséquences des non conformités :

- Des incidences majeures avec un déclassement des bois ou un ralentissement de la chaîne ;
- Des incidences irréversibles en cas de rebut total, de bris de matériel ou d'arrêt de la chaîne.

Cela provient de la qualité des bois (rectitude, nœuds,

baïonnettes, entre-écorces).

Dans tous les cas, le client subit des préjudices financiers et la coopérative ne se trouve pas payée des rebuts.



Cette prise de conscience, qui a déjà fait passer en 7 ans, le taux de rebuts sur le chiffre d'affaires de CFBL de 4 % à 0,93 % doit nous encourager à poursuivre l'effort entrepris dans ce domaine.

Pour les techniciens, il s'agit de faire le bon choix des produits à fabriquer sur un chantier et à transmettre les bonnes spécifications aux opérateurs. Pour ces derniers, il s'agit de veiller au bon réglage de leurs outils et à la qualité de leur travail.

Comme on le voit, le respect de ces conditions est un facteur d'amélioration important des résultats de toute la filière.

alain.prevosto@cfbl.fr

## Satisfaction adhérents

C'est l'un des indicateurs auquel nous sommes le plus attentif.

Votre satisfaction est mesurée au trimestre à travers les réclamations et les fiches de liaison que vous recevez à l'issue de chaque chantier (Taux de retour actuel un peu plus de 10 %).

Toutefois, pour aller plus loin dans la perception de votre satisfaction et pour déceler les points à améliorer, la revue de direction a décidé la mise en place d'une enquête actuellement en cours. Certains d'entre vous seront donc appelés pour indiquer leur ressenti vis à vis des actions de CFBL.

La finalité n'est pas de rechercher l'auto satisfaction mais bien de mieux vous servir et d'être dignes de votre confiance. En effet, nous sommes conscients que nous avons encore à progresser, notamment sur l'information qui concerne le déroulement des chantiers et la réception des bois.

C'est pourquoi, pour mener à bien cette tâche, vous nous aideriez en nous communiquant votre adresse mail quand vous en avez une, ou le N° de téléphone le plus sûr pour vous joindre à l'aide du coupon ci-dessous ou par un mail !

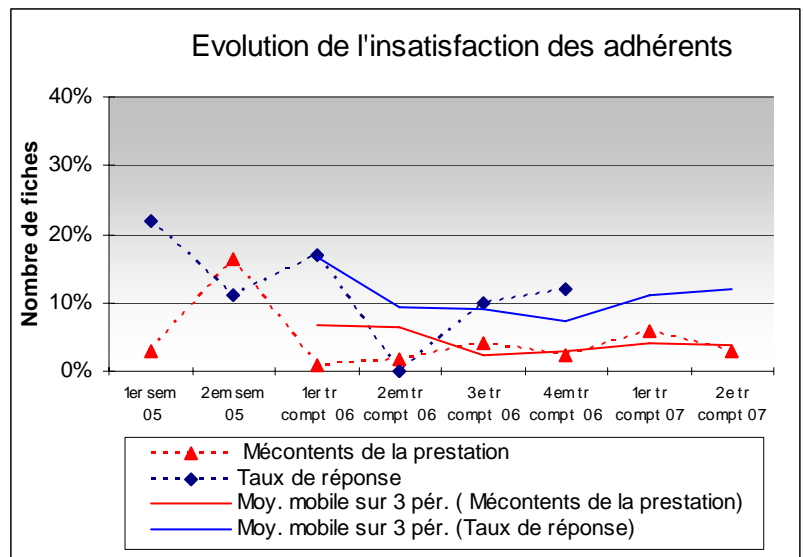
bernard.palluet@cfbl.fr

✂-----

Nom : ..... Prénom : .....

Forêt rattachée (si GF) : .....

Tél. portable : ..... Adresse e-mail : .....



## « aux arbres citoyens », « le bois c'est essentiel » !

**P**réservons les forêts, plantons des arbres, oui ... mais consommons du bois aussi ! Le bois est reconnu pour ses nombreuses qualités mais n'oublions pas de dire que consommer du bois est un geste qui compte à plus d'un titre.

Comme un jardin, en vue d'une belle récolte une forêt s'aménage, se cultive et s'entretient. Ainsi consommer du bois est source d'emplois en zone rurale. Et consommer du bois favorise aussi l'accueil du public en forêt. Mais consommer du bois plutôt que d'autres matériaux ou sources d'énergie revient également à bonifier notre atmosphère et à lutter contre le dérèglement climatique. C'est important de le rappeler. Les réserves de charbon, gaz et pétrole mettront des millions d'années à se régénérer. Un arbre, lui, puise durant sa croissance autant de CO<sub>2</sub> qu'il en restitue lors sa décomposition ou sa combustion. Alors, d'une part, l'utilisation du bois comme source d'énergie revient à ne pas émettre de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Et d'autre part, l'utilisation du bois dans la construction ou dans l'ameublement revient à



piéger ou à fixer le CO<sub>2</sub>.

Bien entendu ces affirmations sont valables seulement :

- ♦ si l'on consomme du bois qui provient d'une forêt gérée où les surfaces exploitées et mises à nues sont systématiquement reboisées (c'est un engagement PEFC !),
- ♦ si l'on consomme principalement du bois « de pays » ou ayant subi un transport routier réduit
- ♦ si l'on consomme du bois qui est transformé ou traité avec des procédés ou des produits respectant l'environnement.

La régénération des forêts, la production et la valorisation du bois, sont des activités d'intérêt majeur si l'on veut laisser une terre hospitalière aux générations futures. Pensons aussi aux populations vivant dans les pays les moins développés. Elles n'ont nullement demandé à subir de plein fouet les bouleversements climatiques liés à notre industrialisation et à notre consommation irraisonnées. Alors faites passer le message : **consommer du bois, c'est aussi un geste citoyen !**

anthony.lecour@cfbl.fr



### **Commune de BESSEY EN CHAUME (21) :**

12 ha de taillis avec réserve hêtre - chêne - charme, petits bois, sur plateau calcaire. Située en bord de route dans une région très boisée et giboyeuse. Pas de bois d'œuvre, dimensions du taillis encore faible pour être exploité.

### **Commune de NUARS (58) :**

Parcelle feuillue de 7,50 ha : majorité chêne (624 m<sup>3</sup>), hêtre (174 m<sup>3</sup>).

Avenir : 65 % de bois moyens, 27 % de gros bois qualité plot, merrain, charpente. Desserte : 2 chemins de périmètre, 1 central. Pas d'accès du public, bon territoire de chasse.

### **Commune de LA CHAPELLE SAINT ANDRE (58) :**

Ancien taillis sous futaie de 25,37 ha exploité en éclaircie par le haut sur 21 ha en 1998-1999. La futaie est composée de chênes communs. La densité est de 110 tiges /ha. Un comptage a été réalisé : 20 % de gros bois (50 cm et +), 53 % de bois moyen (30 à 45 cm) et 27 % de perches. Ce qui totalise 1.465 m<sup>3</sup> de futaie de diamètre 30 cm et +. Le PSG est en cours de réalisation.

## Forêts à vendre

### **Commune de CHALIVOY-MILON (18) :**

Bois de chasse : Forêt de 12 ha très accessible. Elle est constituée sur 10 ha d'un gros taillis de charme exploitable. Les réserves de chênes de qualité sont éparses, les bois moyens prédominants. Un jeune taillis simple occupe les 2 ha restants. Le bois est entouré de près. Cette diversité est un atout pour la présence de gibier. La chasse est libre.

### **Commune de DIENNES-AUBIGNY (58) :**

Ancien taillis sous futaie de 45 ha, en 1 seul tenant bord de route, divisé en 5 parcelles.

La futaie est composée à 90 % de chênes communs, 5 à 10 % de hêtres, le merisier et le frêne complétant l'étage dominant de ces peuplements qui se sont globalement régularisés bois moyens, gros bois. La densité moyenne est de 60 tiges/ha, ce qui totalise 2.700 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre.

Une parcelle est en cours de régénération par bouquet (frêne). Le taillis de charme est vigoureux, d'une hauteur de 8 à 14 m, il n'est pas exploitable avant 2012.

Située sur un sol de qualité (Région forestière Bazois), la production des feuillus est excellente. La forêt est giboyeuse et libre de location. PSG en cours de validité jusqu'en 2014.

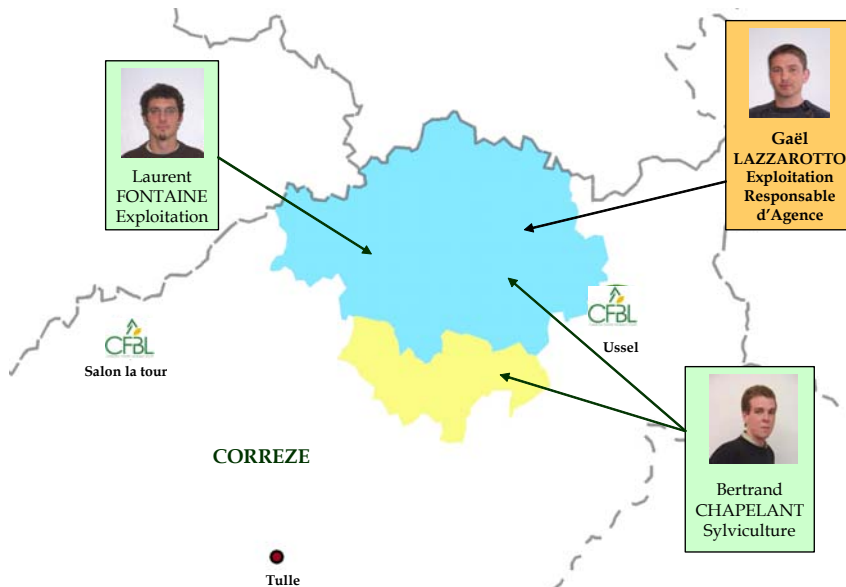
**Contact : Bruno RAMAGE**

**Tél. 03 85 51 66 11 - Portable :06 80 47 78 15**

## L'agence Plateau de Millevaches

**C**haque nouveau CFBL Info est l'occasion de vous présenter les différentes agences de la coopérative. C'est au tour de celle du plateau de Millevaches dont l'activité couvre comme son nom l'indique tout le plateau de Millevaches située sur le département de la Corrèze. Ce territoire représente 572 adhérents pour lesquels 4 techniciens CFBL sont à l'œuvre. Cette équipe, encadrée par Gaël LAZZAROTTO est composée de 1 personne en exploitation et de 1 en sylviculture-gestion. Toute la compétence et le dynamisme des hommes de terrain qui la composent sont à votre disposition au service de votre forêt. Chacun d'entre eux est là pour vous rencontrer et répondre à vos différentes attentes.

Vous trouverez sur la carte ci-dessous la localisation géographique de votre interlocuteur en fonction de l'emplacement de votre forêt. N'hésitez pas à le contacter !



## Des pins landais au douglas Limousin

**A** l'occasion d'une tournée forestière, ma promotion de BTS gestion forestière du CFPPA de Bazas (33) a fait escale en Limousin. Cette dernière avait pour but de découvrir la sylviculture du douglas et sa filière.

En effet, le massif Landais étant boisé essentiellement de pins maritimes, la sylviculture du pin est une référence pour nous tandis que les autres restent à découvrir. Au Bois des Échelles à Bersac sur Rivalier (87), nous avons pu discuter de son travail avec un débardeur présent sur le site et de la valorisation des produits de chênes et de châtaigniers réalisée sur la coupe. A cette occasion, nous avons été étonnés de voir l'exploitation en grumes ou billons de 4 mètres, car dans les Landes les bois sont billonnés de 2 m à 2,40 m. Le propriétaire était présent. Il nous a parlé de la relation qu'il entretient avec sa coopérative et nous a exposé son avis sur l'exploitation ainsi que ses souhaits pour l'avenir de ses parcelles

Par la suite, François LONCLE, le technicien sylvicole CFBL du secteur, nous a présenté les différents types de reboisement : rangement de branches, dessouchage/andainage, plantation

mécanisée (au Bracke Planteur) et reboisement manuel à la pioche. Ce sujet a beaucoup intéressé le groupe car nous sommes loin du rouleau landais, des plantations 4 m x 2 m sans cloisonnement et du reboisement à la canne à planter, pratiqués habituellement dans le pin maritime.

Les douglas du Bois des Échelles ont servi d'illustration à la gestion de cette essence en futaie régulière, avec une présentation des différentes interventions : plantation, 1<sup>ère</sup> éclaircie, et suivantes puis coupe rase. Éric BOITTIN, le technicien d'exploitation a également précisé la possibilité de gérer cette essence en futaie irrégulière.



Cette tournée nous a permis de prendre conscience des difficultés d'exploitation liées aux reliefs et au morcellement de la propriété ; éléments inhabituels dans les Landes. A travers cette halte, nous avons pris conscience que le douglas est une essence d'avenir non seulement pour le Limousin, mais également pour la filière bois française.

guillaume.bei@cfbl.fr  
Apprenti à CFBL

## Recrutements- Départs

Rémi CHARMETANT, 22 ans, a été embauché le 1<sup>er</sup> février 2007 sur l'Agence d'Autun pour renforcer l'équipe d'exploitation.

Laure FRESSARD, 24 ans, a été recrutée le 5 mars 2007 pour le bois énergie.

Julien FRAICHOT, 25 ans, a été embauché le 25 avril 2007 sur l'agence du Nord Limousin en remplacement de Julien DUCASSE, démissionnaire.

Carine JACOPIN, 30 ans, a été recrutée le 30 avril 2007 en remplacement de Murielle BOUILLAUD suite au déménagement vers AUTUN.

Thibaut LANSADE, 21 ans, a été embauché le 9 mai 2007 sur l'agence du Nord Limousin pour renforcer l'équipe d'exploitation.

Catherine PEYROT, 21 ans, a été recrutée le 18 juin 2007 sur l'agence de Beausoleil en remplacement de Nicolas ALIZERT, qui est muté sur l'agence Auvergne.

Jean-Didier CHARVET, 35 ans, a été embauché à B.BAL le 18 juin 2007 sur l'Agence de La Roche Vineuse pour renforcer l'équipe d'exploitation.

Alexis JUGE, technicien d'exploitation sur l'Agence de Beausoleil, a démissionné en date du 24 avril 2007.

## Naissances

Depuis le 21 mars 2007, Gaël BOBINET, Responsable d'agence d'USSEL est l'heureux papa d'un 2<sup>ème</sup> garçon, Loïck.

Depuis le 9 avril 2007, Myriam DEGROOTE, secrétaire sur l'agence d'USSEL est l'heureuse maman d'un 2<sup>ème</sup> enfant, Clara.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

## BUREAUX EN LIMOUSIN-AUVERGNE

**SIEGE SOCIAL et SIEGE SECTION LIMOUSIN-AUVERGNE**  
ZA du Theil - BP 85  
19203 USSEL CEDEX  
Tél. 05 55 46 35 00  
Fax 05 55 46 35 01  
E-mail : cfbl@cfbl.fr

**SALON LA TOUR**  
ZA de Beausoleil  
19510 SALON LA TOUR  
Tél. 05 55 73 49 77  
Fax 05 55 97 98 25  
E-mail : beausoleil@cfbl.fr

## BUREAUX EN BOURGOGNE

**SIEGE SECTION BOURGOGNE**  
Parc d'Activités de Bellevue  
71400 AUTUN  
Tél. 03 85 86 01 30  
Fax 03 85 86 01 39  
E-mail : autun@cfbl.fr

**CFBL Bureau Nièvre**  
6 rue Claude Tillier  
58000 NEVERS  
Tél. 03 86 93 02 90  
Fax 03 86 36 22 43  
E-mail : nevers@cfbl.fr

**CFBL Bureau Saône-et-Loire**  
Route de Mâcon  
71960 LA ROCHE VINEUSE  
Tél. 03 85 51 66 10  
Fax 03 85 37 75 93  
E-mail : laroche@cfbl.fr

**CFBL Bureau Côte d'Or et Yonne**  
14 E rue Pierre de Coubertin  
Parc de Mirande  
21000 DIJON  
Tél. 03 80 48 69 36  
E-mail : dijon@cfbl.fr